

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
de la cohésion sociale

DIRECTION

Dossier suivi par : AMELINEAU Nicolas
☎ 05 46 35 25 39
Courriel : ddes-directeur@charente-maritime.gouv.fr

REFER : DIRECTION/NA/2015/19

La Rochelle, le mardi 30 juin 2015

Le Directeur départemental de la cohésion
sociale de la Charente-Maritime

à
Mesdames et Messieurs les Présidents des
Associations Sportives

Mesdames, Messieurs,

Le plan national canicule est activé depuis le 1^{er} juin au niveau « veille saisonnière ».

Comme les années précédentes, le plan comporte des mesures préventives permettant en fonction des publics visés de prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires des fortes chaleurs.

Ce plan 2015 décrit plusieurs niveaux de vigilance météorologique. Depuis 2013, le plan national canicule se structure en quatre niveaux de gestion :

- **niveau 1** – veille saisonnière-carte vigilance verte Météo France, activé du 1^{er} juin au 31 août ;
- **niveau 2** – avertissement chaleur- carte vigilance jaune Météo France, veille renforcée permettant aux différents services de l'Etat de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 ;
- **niveau 3** – alerte canicule- carte vigilance orange Météo France, déclenché par le Préfet du département et mise en œuvre des actions de prévention de gestion ;
- **niveau 4** – mobilisation maximale – carte vigilance rouge Météo France, décidé par le Premier Ministre en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire, associé à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Au niveau local, le plan se décline en un « plan départemental de gestion d'une canicule » qui précise les dispositifs relatifs à la prévention et à la gestion sanitaire de la période estivale ainsi que l'adaptation des recommandations aux diverses populations concernées.

C'est pourquoi, je vous adresse en pièce jointe les recommandations applicables aux publics que vous accueillez ou accompagnez. (**fiche I-1-2, fiche I-3-2**)

J'ajoute que l'intégralité du plan peut être consultée sur le site :
<http://www.sante.gouv.fr>, rubrique « les dossiers »/canicules-et-chaleurs.

Par ailleurs, le dispositif téléphonique -canicule info service – 0800 066 666 est renforcé, en cas de déclenchement du niveau 4.

Je reste à votre disposition pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces mesures.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Alexandre MAGNANT